



Remboursement d'une dette à l'huissier

Par **Maurice51260**, le 15/02/2017 à 06:45

Bonjour,

Je me demande si mon huissier ne se moque pas de moi.

Il y a 3 ans, nous avons décidé de rembourser une dette de 2000 euros, mais sans travail je rembourse que 50€ par mois. Depuis 2 ans j'ai un travail mais à mi temps.

Aujourd'hui je reçois un courrier disant que je n'avais pas payer la dernière échéance.

Je l'appelle pour lui faire remarquer l'erreur de ses collaborateurs avant de discuter de la somme restante à régler.

Il m'annonce une somme de 3900€!!!!

Que puis-je faire? Quel recours, je paie depuis tant d'années et j'ai encore plus de dette!

Merci

Par **Visiteur**, le 15/02/2017 à 08:09

Bonjour,

il faudrait savoir comment a été traité ce dossier entre vous et l'huissier ? Y a-t-il une décision de justice (titre exécutoire) ou est-ce un règlement à l'amiable ? Ou est-ce que les intérêts demandés ne sont pas plus importants que vos 50€ mensuels ?

Par **youris**, le 15/02/2017 à 10:01

bonjour,

il ne faut pas oublier qu'à la dette initiale, s'ajoutent des intérêts et des frais de recouvrement.

la patience du créancier a un prix.

salutations

Par **Maurice51260**, le 15/02/2017 à 10:10

Il y a eu un titre exécutoire. Mais je viens de me rappeler qu'il m'avait fourni il y a 2 ans un "tableau d'amortissement", je le retrouve et je vous en reparle après.

Merci